

# POINTS DE PASSAGE FRONTALIERS

# MISSION PRIORITAIRE...

# SUR LE PAPIER

LA RÉALITÉ, EN DOUANE PPF RIME PLUTÔT AVEC « POINT DE PASSAGE FACTICE »

La douane exerce ces contrôles sur 77 des 126 Points de Passage Frontaliers (PPF) aériens, maritimes ou routiers. Elle effectue aussi des contrôles dans une configuration aléatoire et dynamique sur 69 Points de Passage Autorisés (PPA) situés sur les frontières terrestres avec les autres États de l'espace Schengen.

**La CFDT décrypte pour vous cette mission peu valorisée et donc peu attractive. Pourtant c'est une mission chronophage et prioritaire, sa valorisation doit donc être une priorité.**

La DG avait promis il y a deux ans un GT Garde-Frontière ....  
On attend toujours !

## QUEL ÉTAT DES LIEUX ?

**Nous sommes en insécurités réglementaires et opérationnelles en permanence :**

- manque d'effectifs criant
- dévalorisation de la mission par les hiérarchies locales obnubilées par une LCF qu'il est quasiment impossible de mettre en œuvre.
- interprétations locales, au doigt mouillé, des réglementations en matière migratoire
- grande disparité de formations et d'interactions avec la PAF selon les DR
- amateurisme sur l'anticipation de l'arrivée d'EES au 1er novembre 2024
- et, cerise sur le gâteau : Fin des contrôles RCFI (Rétablissement des Contrôles en Frontières Intérieures) et mise en place du 67 quater aux frontières intérieures dont l'application nécessite la présence d'un contrôleur !

Preuve du manque cruel de contact avec la réalité de nos dirigeants ! Il n'y a pas assez de contrôleurs pour pouvoir tenir la plupart des PPF, il n'est pas rare que les maîtres-chiens et les motards doivent abandonner leur spécialité pour prêter main forte aux collègues piétons pas assez nombreux !

## DU CÔTÉ RÉGLEMENTAIRE

Les dernières notes réglementaires sur le sujet nécessitent la prise d'une aspirine ! Il aura fallu au final un guide pour expliquer la note et savoir comment remplir le rapport Mathieu !  
**Pour la CFDT, on ne peut pas continuer ainsi et frôler l'amateurisme pour une mission aussi importante que la protection de nos frontières !**

Du côté du terrain, le manque d'effectifs et de volonté hiérarchique fait monter une mayonnaise de plus en plus indigeste !

Le manque d'effectifs est le problème majeur identifié, il engendre des postures insolites de la part de nos chefs : on commence un contrôle Douane.... On le met en pause ou "fige" (comme mentionné dans les consignes)... Pour se dépêcher d'aller assurer la mission migratoire ... puis on revient terminer le contrôle de la valise du voyageur...On marche sur la tête !

On s'assoit donc aisément sur l'article 324 du code des douanes qui nous impose de ne pas divertir à d'autres actes ! Tout ça pour ces fichus critères de performances P6 et P7 ! Et quand un juge mettra le nez là-dedans, les agents verbalisateurs seront-ils soutenus ? On connaît la réponse, clairement non !

PPF,  
AOÛT 2024



**Pourtant "la stratégie 2022-2025 de la douane inclut un renforcement de son rôle et de ses moyens pour exercer la mission de contrôle migratoire transfrontières." Ah bon ? On aurait encore une fois fait de la communication mensongère !**

Demandez aux collègues des Antilles si leurs moyens (attendus depuis 2017) ont été renforcés aux PPC ?

Demandez aux collègues des PPF s'ils pourront armer une deuxième ligne quand EES entrera en vigueur au 1er novembre 2024 tel que le prévoit le Code Frontière Schengen, alors que les applicatifs tombent en rade en permanence ?

Demandez aux collègues des PPA s'ils arrivent à mettre en œuvre le 67 quater par manque de contrôleurs ?

**La CFDT alerte la DG de ce manque de réalisme, nous n'hésiterons pas à réaliser des droits d'alerte en série si les douaniers et les douanières ne peuvent pas réaliser leurs missions !**

## **DU CÔTÉ DE LA FORMATION**

À la Rochelle, seule une formatrice en contentieux est dédiée à ce sujet. La CFDT avait demandé un renforcement du pôle en septembre 2023, la DG avait promis une personne en plus ...Un an après .... Toujours rien !

Concernant les formateurs locaux, lors d'une récente bilatérale avec l'ancienne Directrice Générale et son adjoint, nous avons évoqué la très grande technicité des formateurs et référents Schengen au sein des directions mais qui n'étaient pourtant pas exploités à leur juste valeur !

Dans beaucoup de directions, ces acteurs de la mission migratoire ne sont même pas conviés aux réunions opérationnelles ! Il nous avait pourtant été assuré que des consignes seraient déployées dans ce sens.

Il y a quand même de bons élèves et certaines directions jouent le jeu et n'hésitent pas à solliciter la PAF dans le cadre de l'accord de complémentarité douane-police pour créer du lien avec la mise en place de programmes d'échanges et de formations.

Et du côté de l'OLTIM (Office de Lutte contre le Trafic Illicite de Migrants ).

Nos collègues détachés ont perdu leur statut SURV, ils n'ont pas accès aux fichiers dont ils ont besoin, et ne peuvent pas réaliser les missions prévues.

**Un gros flop ! Et une prison dorée pour nos collègues détachés à qui on a vendu du rêve !**

## **EN CONCLUSION**

**Que nous inspire ce constat ? Il y a un décalage certain entre les instructions DG, les DI, les DR et même les divisions en matière de gestion des PPF. Il en découle un très grand manque d'intérêt pour la mission migratoire. Une situation mortifère pour les agents dont le rôle est de mener à bien cette mission contre vents et marées.**

**Attention, tout cela ne restera pas sans conséquence et il est fort à parier que dans 6 mois ce soit la panique à bord dans nos directions quand on s'apercevra que les "stats" ne sont pas remplies à l'approche d'une visite des inspecteurs Schengen et devant le chiffre 0 en matière de Lutte Contre l'Immigration Irrégulière et Clandestine.**

## **ON PREND LE PARI ?**

